

Chers concitoyens,

Les élections municipales du 15 mars se sont déroulées dans un contexte inédit lié aux mesures barrières imposées dans les bureaux de vote en raison de la pandémie COVID 19. Vous êtes 64% à vous être déplacés. Vous avez accordé massivement vos suffrages aux 11 candidats de la liste que j'avais l'honneur de conduire, candidats qui ont tous été élus dès le premier tour.

Au nom de toute l'équipe, je vous remercie chaleureusement de la confiance que vous nous avez accordée, de la reconnaissance du travail accompli par les conseillers sortants lors de la précédente mandature, de l'encouragement que vous apportez aux nouveaux élus à s'engager pour l'intérêt commun.

En raison du confinement, l'élection du maire et des adjoints a été reportée au 26 mai. Dès son installation, le conseil municipal s'est mis au travail : constitution des commissions permanentes, désignation des délégués et des représentants au sein des divers organismes, vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2019, vote des budgets 2020, des taux d'imposition...

Revenons un instant sur la crise sanitaire sans précédent que nous vivons actuellement. Si, comme partout en France, nous avons été confinés du 17 mars au 11 mai, nous avons été relativement épargnés par le virus. L'activité s'est considérablement réduite dans le bourg : fermeture de l'école, fermeture au public du secrétariat de mairie et de l'agence postale, fermeture de certains commerces. Chacun a dû prendre de nouvelles habitudes, s'initier aux gestes barrières et ne sortir qu'en cas de besoin impérieux.

Devant cette situation compliquée, voire anxiogène, se sont mises en place de belles actions de solidarité pour maintenir le lien et aider les plus fragiles. Je profite de ce bulletin pour remercier plus particulièrement toutes les personnes qui ont confectionné des masques en tissu et les ont mis gratuitement à disposition de la population, dans les commerces ouverts.

Pour sa part, la commune s'est dotée de masques grand public qui vous ont été distribués par les conseillers municipaux. Même si le déconfinement permet progressivement un retour à une vie presque normale, le conseil municipal doit adapter ses décisions à la crise et se conformer aux directives du gouvernement. C'est pourquoi, après en avoir débattu au sein des associations et du conseil municipal, au vu de l'impossibilité de faire respecter la distanciation pendant les manifestations, il a été jugé préférable, d'un commun accord, d'annuler les festivités de l'été, dont la traditionnelle fête annuelle. Seul, pour l'instant, le marché de producteurs du 23 juillet pourra être organisé dans le respect du protocole sanitaire élaboré par la chambre d'agriculture et l'association des marchés de producteurs de pays. D'autres exemples : camping fermé cet été, pas de prêt de matériel et de barnums aux particuliers pour ne pas favoriser des rassemblements trop importants chez les privés, location de la salle polyvalente conditionnée par la possibilité ou non de respecter les consignes sanitaires... Décisions ô combien difficiles à prendre car contraires à notre conception de la vie communale et à nos habitudes. Décisions quelquefois mal comprises, mal acceptées par ceux qui pensent que le virus a disparu...

Les élus de la communauté de communes des Portes de Vassivière, bien conscients de l'impact de la crise sur les commerces et les entreprises du territoire, ont mis en place un fonds d'aide spécial COVID19. Les informations ont été transmises aux professionnels pour leur permettre de demander cette aide financière, qui ne prétend pas régler tous les problèmes, mais qui a été pensée comme un geste de solidarité envers ceux qui souffrent du manque d'activité économique.

Soyons responsables, restons vigilants, maintenons les gestes barrières pendant la période estivale car le coronavirus circule toujours, tel est le message diffusé par l'ARS Nouvelle Aquitaine (Agence régionale de santé).

Je souhaite à toutes et à tous de passer un été agréable. Prenez soin de vous, prenez soin des autres.

Bonne lecture à tous !

Le Maire,
Monique LENOBLE



Le conseil municipal . . .

Maire : Mme Monique LENOBLE

1^{er} adjoint : Mme Michelle BESNIER **2^e adjoint** : M. Georges COUPET **3^e adjoint** : M. Didier VERGNE

Les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau : Mmes et MM. Christine DUMONT, Eric LAPOUGE, Vincent GERBAUD, Frédéric BETOULAUD, Clément PICHOT, Jean-Luc LE GOFF, Mariette FOHR

Les commissions communales permanentes

Le conseil municipal a constitué pour la durée du mandat diverses commissions dites permanentes. Madame le maire est présidente de droit de ces commissions qui ont élu leurs vice-présidents lors de leur première réunion :

Commission des travaux : **vice-président** : Didier VERGNE ; membres : Georges COUPET, Christine DUMONT, Vincent GERBAUD, Mariette FOHR

Commission finances, économie : **vice-présidente** : Michelle BESNIER ; membres : Christine DUMONT, Eric LAPOUGE, Frédéric BETOULAUD, Jean-Luc LE GOFF

Commission information, communication et vie associative : **vice-président** : Eric LAPOUGE ; membres : Michelle BESNIER, Frédéric BETOULAUD, Clément PICHOT, Jean-Luc LE GOFF

Commission aménagement forestier et agriculture : **vice-président** : Georges COUPET ; membres : Didier VERGNE, Christine DUMONT, Vincent GERBAUD, Clément PICHOT

Commission tourisme, accueil, vie sociale : **vice-présidente** : Christine DUMONT ; membres : Michelle BESNIER, Eric LAPOUGE, Clément PICHOT, Mariette FOHR

Commission énergies, eau, environnement : **vice-président** : Jean-Luc LE GOFF ; membres : Christine DUMONT, Frédéric BETOULAUD, Mariette FOHR

Commission marchés à procédures adaptées : **membres** : Michelle BESNIER, Georges COUPET, Didier VERGNE, Eric LAPOUGE, Vincent GERBAUD, Clément PICHOT

Les délégations et représentations

> **Communauté de communes des Portes de Vassivière** : Monique LENOBLE, Michelle BESNIER, Georges COUPET

> **PNR Millevaches en Limousin** : Mariette FOHR

> **Syndicat Energies Haute-Vienne** : Jean-Luc LE GOFF

> **Service à domicile des Portes de Vassivière** : Michelle BESNIER (titulaire), Clément PICHOT (suppléant)

> **Conseil d'école de Nedde** : Monique LENOBLE, Christine DUMONT, Eric LAPOUGE

> **ATEC (Agence Technique Départementale)** : Clément PICHOT

> **ADIL (Association Départementale pour l'Information sur le Logement)** : Christine DUMONT

> **RIS (Relais Infos Services)** : Jean-Luc LE GOFF

> **Correspondant défense** : Jean-Luc LE GOFF

> **Correspondant pandémie** : Monique LENOBLE

> **Correspondante citoyenneté** : Michelle BESNIER



Le budget principal 2020...

DEPENSES de fonctionnement		RECETTES de fonctionnement	
charges à caractère général	519 994.67 €	excédent 2019 reporté	577 692.90 €
charges de personnel	298 150.00 €	atténuation de charges	5 500.00 €
atténuation de produits	23 000.00 €	produits des services et du domaine	102 810.00 €
autres charges de gestion courante	80 178.00 €	impôts et taxes	322 778.00 €
charges financières	11 021.23 €	dotations et participations	290 253.00 €
charges exceptionnelles	54 000.00 €	autres produits de gestion courante	30 300.00 €
dépenses imprévues	20 000.00 €	produits financiers	30.00 €
amortissements	25 184.00 €	amortissement des subventions	2 164.00 €
virement à la section d'investissement	300 000.00 €		
TOTAL	1 331 527.90 €	TOTAL	1 331 527.90 €

DEPENSES d'investissement		RECETTES d'investissement	
déficit 2019 reporté	13 677.30 €	subventions d'investissement	175 801.00 €
aménagement atelier communal	61 666.46 €	fonds de compensation de la TVA	10 000.00 €
travaux de voirie	27 206.74 €	affectation du résultat cumulé	29 830.86 €
réhabilitation de la grange	240 000.00 €	amortissements	25 184.00 €
travaux d'accessibilité	19 824.00 €	virement de la section de fonctionnement	300 000.00 €
solde réhabilitation ancienne poste	3 123.26 €		
travaux pour suppression du transformateur communal	10 000.00 €		
renovation école	11 859.20 €		
renovation bâtiment cantine	10 000.00 €		
travaux sur logement locatif	3 410.10 €		
étude réhabilitation maison Couegnas et grange	10 260.00 €		
étude rénovation réseau électrique camping	10 000.00 €		
achat de matériels et équipements	16 424.80 €		
achat camion plateau	40 000.00 €		
carte communale	2 700.00 €		
normalisation des adresses	15 500.00 €		
capital d'emprunts	43 000.00 €		
amortissement des subventions	2 164.00 €		
TOTAL	540 815.86 €	TOTAL	540 815.86 €

Investissements en cours et prévus...

En cours ...

→ **A**ménagement de l'atelier communal : l'assainissement a été réalisé par l'entreprise Dussouchaud. Le cloisonnement pour l'aménagement des sanitaires, d'un bureau et de l'atelier seront réalisés à l'automne.

→ **N**ormalisation des adresses : suite à la réunion publique du 16 novembre dernier, le conseil municipal a validé la dénomination des voies de la commune en prenant en compte la plupart des propositions des administrés. La pose des plaques de rues et des numéros des habitations a été retardée par le confinement dû à la crise sanitaire et se fera dans les prochains mois. Un changement d'adresse sera nécessaire sur les documents administratifs (cartes grises notamment). Des permanences seront organisées en mairie pour aider les administrés qui le souhaitent dans leurs démarches.

→ **A**ccessibilité des bâtiments et équipements communaux : les toilettes de l'école seront mises aux normes au cours de cet été. La commune va poursuivre les travaux de mises aux normes d'accessibilité des bâtiments et équipements communaux.

Prévus ...

- Réhabilitation de la grange du parking Couégnas (aménagement d'une salle des associations et de l'annexe de la bibliothèque intercommunale des Portes de Vassivière)
- Remplacement du camion plateau
- Rénovation extérieure du bâtiment de la cantine
- Étude pour la rénovation des réseaux du camping
- Suppression du transformateur communal

Impôts locaux...

Le budget 2020 a été voté **sans augmentation des taux communaux** (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). **Le conseil municipal ne peut pas modifier le taux de taxe d'habitation** du fait de la réforme visant à supprimer cette taxe.

La suppression de la taxe d'habitation sera compensée auprès des communes par l'Etat .

Le calcul de cette compensation s'appuie sur les valeurs locatives 2020 des habitations de la commune. **Elle sera fixée définitivement et sans revalorisation annuelle.**

Il est donc important pour la commune que la base de calcul de cette compensation soit la plus élevée possible.

C'est pourquoi, la majorité des communes membres de la communauté de communes recense actuellement les locaux à usage d'habitation déclarés vacants aux services fiscaux, et prochainement les maisons classées dans les catégories 6M, 7 et 8 (maisons insalubres).

L'analyse des informations cadastrales relatives aux locaux d'habitation a montré que de nombreuses maisons, actuellement habitées, sont déclarées vacantes, et que d'autres qui sont équipées de tous les éléments de confort moderne n'ont pas été reclassées dans la catégorie correspondant à leur situation réelle. Ceci n'est pas forcément de la volonté du propriétaire, mais plutôt lié à une méconnaissance des méthodes de classement des locaux.

La mise à jour du fichier de taxe d'habitation n'aura pas d'incidence sur les taxes d'habitation des résidences principales puisque celles-ci sont supprimées ou le seront d'ici 2023. En revanche, elle est essentielle pour garantir à la commune une compensation la plus élevée possible.

Le réajustement des bases fiscales vise plus d'équité, une plus juste répartition des impôts locaux, et permettra aux communes et à la communauté de communes d'assurer les ressources indispensables à leur fonctionnement et au maintien de services de qualité.

Les tarifs des services communaux...

Cantine scolaire :

repas enfant : 1.50 €
repas enseignant : 4.00 €

Garderie :

1.50 € pour le matin et 1.50 € pour l'après midi.
Cette somme est forfaitaire, applicable par demi-journée de présence de l'enfant, quel que soit le temps de présence.

Salle polyvalente

salle + accueil/bar :

● associations de Nedde : gratuit ● particuliers et commerçants de Nedde : 40 € ● associations communauté de communes : 60 € ● particuliers et commerçants communauté de communes : 80 €
● associations, particuliers, commerçants hors communauté de communes et organismes à caractère commercial : 120 € ● autres organismes : gratuit

salle + accueil/bar + cuisine :

● associations de Nedde : 70 € ● particuliers et commerçants de Nedde : 140 € ● associations communauté de communes : 160 € ● particuliers et commerçants communauté de communes : 200 €
● associations, particuliers, commerçants hors communauté de communes et organismes à caractère commercial : 270 € ● autres organismes : 150 €

Barnums

Gratuit pour les associations neddoises ; 20 € par barnum et par jour pour les particuliers

Cimetière

- ▶ concessions perpétuelles : terrain : 80 € / m² case de columbarium : 650 €
- ▶ redevance d'occupation du caveau communal : 30 € / mois pour les 6 premiers mois
100 € / mois pour les mois suivants

Transports scolaires...

Les transports scolaires relèvent de la compétence de la région Nouvelle Aquitaine. Celle-ci a augmenté ses tarifs à compter de la rentrée de septembre 2020.

La commune participe à la prise en charge des frais de transport afin de diminuer la part incombant aux familles. Le tableau ci-dessous récapitule les montants pris en charge.

	Quotient familial *	Tarif régional			Montant participation de la commune					
		Tarif annuel ½ pensionnaire			Tarif annuel ½ pensionnaire					
					Maternelle et primaire			Secondaire		
		1 ^{er} et 2 ^{ème} enfants	3 ^{ème} enfant (-30%)	4 ^{ème} enfant et suivants (-50%)	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfants	3 ^{ème} enfant (-30%)	4 ^{ème} enfant et suivants (-50%)	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfants	3 ^{ème} enfant (-30%)	4 ^{ème} enfant et suivants (-50%)
1	< 450 €	30 €	21 €	15 €	30 €	21 €	15 €	30 €	21 €	15 €
2	De 451 € à 650 €	51 €	35,70 €	25,50 €	51 €	35,70 €	25,50 €	51 €	35,70 €	25,50 €
3	De 651 € à 870 €	81 €	56,70 €	40,50 €	81 €	56,70 €	40,50 €	81 €	56,70 €	40,50 €
4	De 871 € à 1 250 €	114 €	79,80 €	57 €	81 €	57 €	40 €	81 €	57 €	40 €
5	>1 250 €	150 €	105 €	75 €	81 €	57 €	40 €	81 €	57 €	40 €
Non ayant droit - 3 km		195 €	136,50 €	97,50 €	162 €	113 €	81 €	162 €	113 €	81 €
Non ayant droit non respect carte scolaire		195 €	136,50 €	97,50 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Navette RPI		30 €	21 €	15 €	30 €	21 €	15 €			

Le budget assainissement 2020...

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
charges à caractère général	31 497.28 €	excédent 2019 reporté	29 093.27 €
frais de personnel remboursés au budget principal	11 000.00 €	redevances et prestations de services	21 100.00 €
redevance modernisation réseaux reversée à l'agence de l'eau	1 200.00 €	redevance modernisation réseaux collectée	1 200.00 €
autres charges de gestion courante	1 000.00 €	amortissement des subventions	11 729.00 €
charges financières	3 157.99 €		
charges exceptionnelles	500.00 €		
amortissements	14 767.00 €		
TOTAL	63 122.27 €	TOTAL	63 122.27 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
travaux réseau Coteaux du Met	85 000.00 €	excédent 2019 reporté	74 208.52 €
travaux station épuration Lauzat	22 846.52 €	fonds de compensation de la TVA	16 000.00 €
travaux station épuration Nedde	15 000.00 €	emprunt	35 000.00 €
capital d'emprunt	5 400.00 €	amortissements	14 767.00 €
amortissement des subventions	11 729.00 €		
TOTAL	139 975.52 €	TOTAL	139 975.52 €

Les travaux prévus au schéma directeur sont budgétés :

- **C**onstruction d'un réseau séparatif pour les eaux usées des Coteaux du Met, avec maintien du réseau actuel pour les eaux pluviales
- **R**edimensionnement des filtres de la station du bourg
- **M**odification de la chasse d'eau de la station d'épuration de Lauzat

Les tarifs de l'assainissement sont inchangés :

abonnement : 45 € prix du m³ : 1.65 €
 participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)* : 500 €

* la PAC est due pour le raccordement des maisons nouvellement construites ou pour les immeubles primitivement à usage autre qu'habitation et transformés en habitation, qui se trouvent en zone d'assainissement collectif et ont obligation de se raccorder.

Le budget eau potable 2020...

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
charges à caractère général	49 390.90 €	redevances et prestations de services	66 350.00 €
frais de personnel remboursés au budget principal	16 000.00 €	redevance pollution collectée	7 100.00 €
redevance pollution reversée à l'agence de l'eau	7 300.00 €	subvention du budget principal	50 000.00 €
autres charges de gestion courante	1 000.00 €	amortissement des subventions	19 001.00 €
charges financières	2 459.10 €		
charges exceptionnelles	500.00 €		
amortissements	45 801.00 €		
virement à la section d'investissement	20 000.00 €		
TOTAL	142 451.00 €	TOTAL	142 451.00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
travaux d'interconnexion	735 825.44 €	excédent 2019 reporté	234 620.54 €
sectorisation et télégestion du réseau	65 165.54 €	subventions	403 034.40 €
optimisation du réseau	5 000.00 €	fonds de compensation de la TVA	2 400.00 €
capital emprunts	6 700.00 €	emprunt	100 000.00 €
amortissement des subventions	19 001.00 €	affectation du résultat cumulé	25 836.04 €
		amortissements	45 801.00 €
		virement de la section de fonctionnement	20 000.00 €
TOTAL	831 691.98 €	TOTAL	831 691.98 €

- **I**nterconnexions : ces travaux prévus au schéma directeur et présentés en réunion publique le 8 novembre 2019 ont été confiés à l'entreprise Hebras. La première phase concerne **Neuvialle, Lafarge, La Bachelerie et Bouchefarol. Ces villages vont être raccordés aux captages de Lauzat prochainement.**
- **S**ectorisation et télégestion du réseau : l'installation des équipements permettant la télégestion du réseau d'eau potable, confiée à l'entreprise Saur, est en cours d'achèvement.
- **O**ptimisation du réseau : la commune va poursuivre le remplacement des compteurs d'eau individuels.

Les tarifs de l'eau potable sont inchangés :

abonnement : 54 €
 prix du m³ : de 1 à 300 m³ : 1.20 €
 de 301 à x m³ : 0.75 €

demande de raccordement : 350 € jusqu'à 25 ml , 10 € le ml au dessus de 25 ml

remplacement de compteur d'eau détruit ou détérioré par défaut de protection : 50 €



Horaires des services :

Les agents communaux à temps complet effectuaient jusqu'à présent 39 heures par semaine compensés par 23 jours de RTT par an. Pour pallier les difficultés de gestion des plannings, le temps de travail de ces agents est porté à 37 heures hebdomadaires avec 12 jours de RTT par an, après accord du Comité Technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne.

Cette nouvelle organisation conduit à modifier les horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale.

Nouveaux horaires :

- **Mairie :**

- ▶ du lundi au jeudi : 8 h. 12 h. / 14 h. 17 h.

- ▶ le vendredi : 8 h. 12 h. / 14 h. 16 h.30

- **Agence postale :**

- ▶ du lundi au jeudi : 9 h. 12 h. / 14 h. 16 h.30

- ▶ le vendredi : 9 h. 12 h. / 14 h. 16 h.00

Toute personne se présentant à la mairie ou à l'agence postale doit porter un masque et avoir son propre stylo

Le camping :

Le camping de Nedde restera exceptionnellement fermé pour la saison 2020. Le protocole sanitaire lié au COVID 19 impose de trop nombreuses contraintes rendant impossible son ouverture (faire respecter les distances de sécurité entre les personnes, condamner les équipements qui ne permettent pas de préserver la distanciation physique, créer des rondes de désinfection régulières dans les espaces communs...).

Utopia :

Le Centre International d'Art et du Paysage de l'Île de Vassivière (CIAP) participe au parcours architectural et paysager UTOPIA qui a pour but de :

- ◆ enrichir le parcours paysager et architectural en plein air en coopération avec les communes rurales du pays de Vassivière
- ◆ témoigner de l'histoire d'un territoire marqué par des formes radicales d'architecture
- ◆ apporter une réponse artistique et innovante dans l'aménagement du territoire

Suite à l'appel à projet lancé par le CIAP, trois équipes ont été sélectionnées pour intervenir sur trois communes. Pour Nedde, c'est « L'atelier du Sillon » qui a été retenu.

Cette équipe est constituée de deux architectes paysagistes urbanistes et d'un artisan bâtisseur en pierre sèche. Ils sont très sensibles aux « petits patrimoines » souvent témoins d'un passé riche d'une vie collective dans nos villages. Fonctionnelles à l'origine, ces constructions sont devenues des « objets contemplés » pour nos regards contemporains.

Après présentation du projet, celui-ci sera **réalisé sous la forme d'un atelier auquel vous pourrez participer**. Sous la gouverne de l'artisan, par ailleurs formateur en pierre sèche au Lycée du Bâtiment de Felletin, vous pourrez apprendre cette technique et ainsi participer à la réalisation de l'œuvre.

Le coût de cette réalisation est totalement couvert par l'intervention d'un mécène national. Il n'est demandé à la commune bénéficiaire qu'un appui technique (aide ponctuelle au tractopelle, transport des matériaux) et la participation des personnes intéressées.

L'inauguration de cette réalisation est fixée au 17 octobre 2020.

Sentiers de randonnées :

La communauté de communes des Portes de Vassivière a signé la convention cadre du projet rando Millevaches, avec 15 autres structures dont le PNR de Millevaches, le Pays Monts et Barrages, le syndicat mixte du Lac de Vassivière. Cette convention vise à structurer la randonnée au cœur de la montagne limousine pour en faire une destination nature par excellence.

Découvrez <https://rando-millevaches.fr> et l'appli disponible sur AppStore et Google Play.

Les compteurs Linky :

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, l'Etat a chargé Enedis de remplacer les compteurs électriques classiques par des compteurs communicants : les compteurs Linky.

En ce qui concerne Nedde, la mairie a été informée que :

- la pose des compteurs Linky commencera en octobre 2020 sur la commune de Nedde.
- chaque abonné a reçu – ou recevra prochainement – un courrier d'Enedis l'informant de l'installation du nouveau compteur.
- l'entreprise Solutions 30 mandatée par Enedis contactera les abonnés dans un second temps. Cette entreprise sera facilement identifiable grâce au logo « Partenaire Linky ».
- l'installation dure en moyenne 30 minutes et ne nécessite aucun aménagement.
- l'intervention est gratuite et ne modifie pas le contrat d'électricité

Pour toutes les questions que vous pourriez vous poser (● Suis-je obligé(e) d'accepter la pose d'un compteur Linky chez moi ? ● Y aura-t-il une incidence sur ma facture d'électricité ? ● Mon abonnement va-t-il changer ? ...), vous pouvez contacter le numéro du service client Linky d'Enedis du lundi au vendredi de 8h à 17h au 0 800 054 659 (appel et service gratuit depuis un poste fixe).

Les encombrants :

Les prochains ramassages des encombrants sur Nedde auront lieu le **10 août** et le **19 octobre 2020**.

Cette collecte est limitée à 3 m³ par maison.

L'inscription en mairie est obligatoire, au plus tard le jeudi précédant la collecte.

Déchetterie et éco points :

La déchetterie d'Eymoutiers est ouverte :

- ▶ tous les après-midi de 15 h. à 18 h.
- ▶ le samedi de 10 h. à 12 h. et de 15 h. à 18 h.



A compter du 1er juillet ... Tous les emballages plastiques se trient.

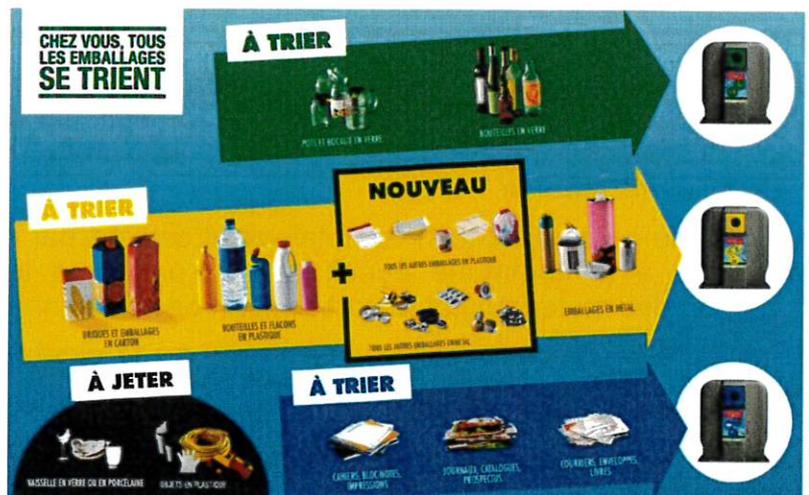
Le conteneur de tri jaune va accueillir beaucoup plus de déchets plastiques et métalliques.

Cette extension des consignes va simplifier le geste de tri pour les habitants : en plus des bouteilles et flacons plastiques, ce seront toutes les barquettes en plastiques, les pots et toutes les boîtes en plastiques, les sacs, sachets et films plastiques, mais aussi tous les petits emballages

métalliques : capsules de café, emballages vides de médicaments, bouchons métalliques... qui pourront se trier.

Tous ces emballages sont à déposer dans les **conteneurs jaunes** des éco points implantés sur le territoire du SYDED.

A Nedde, deux nouveaux éco points seront installés : un en bas de La Gane, un à l'entrée du village de Claveyrolas.



Une collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
05 55 12 12 87 - www.syded87.org



À partir de 10 ans ? Téléchargez l'appli Guide du tri

